

**Enseignements en MEEF 2nd degré à la charge de l'INSPE**  
(UEB 3, C3, tuteur parcours et suivi de stage)

*Si vous intervenez dans différentes universités et/ou différents masters, merci d'établir une fiche par intervention*

Heures effectuées au mois de

NOM :	PRENOM :
Etablissement d'affectation (Collège, Lycée, Composante Ullile ou site INSPE d'affectation)	

Enseignement :	Université :	
	Parcours :	

Enseignement :	MEEF 1ère année				MEEF 2ème année			
	S1		S2		S3		S4	
	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD
UE B	EC B.1 Droits et devoirs du fonctionnaire							
	EC B.2 Stratégie d'enseignement de tronc commun							
	EC B.3 Stratégie d'enseignement appliquée à la discipline							
	EC B.5 Module complémentaire							
UE C	EC C.3 Travail sur la réflexivité professionnelle							

Validé par les coordinateurs UE-B

Validé par le service FTLV

- **UEA1, A2, A3, C1, C2, D, mémoires** : à la charge des composantes de l'université de Lille et des universités de l'académie (Artois, Littoral, UPHF)

- **Exception pour les MASTERS BTSE STMS/Documentation** : à la charge de l'INSPE dans leur intégralité  
→ validation par le site de Villeneuve d'Ascq

**Application**

Les suivis sont à déclarer par le biais de l'application en ligne sur le site INSPE (obligatoire pour la validation des heures réalisées)  
<https://www.inspe-lille-hdf.fr/liens/accompagner-les-etudiants-en-formation-a-l-inspe.php>